

Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RNA Nº W852004876

association@zestedesavoir.com

Levallois-Perret, Nancy, le 9 juin 2023

Aux adhérent·es et ancien·nes adhérent·es

Annule et remplace la convocation en date du 6 mars 2023.

N./réf. 2023/AGO4

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de l'association Zeste de Savoir et présentation succincte puis argumentée de l'ordre du jour.

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une Assemblée Générale Ordinaire de l'association Zeste de Savoir aura lieu le 24 juin 2023 à 14 heures, heure de Paris.

L'assemblée se tiendra chez Les-Tilleuls.coop, 10 allée Lydia Becker, 75018 Paris, ainsi qu'en ligne. Le lieu sera ouvert à partir de 13h. Les modalités de connexion à distance seront diffusées ultérieurement.

L'ordre du jour est détaillé à la suite de ce courrier. Il se présente, succinctement, des douze éléments suivants. Ces éléments sont détaillés en longueur, en annexe. Les titres sont cliquables pour y accéder plus rapidement.

1. Rapport d'activité de l'association.

Le président fera un récapitulatif des activités hors-ligne et en-ligne de l'association depuis la dernière assemblée générale.

2. Rapport moral du Président.

Le président fera un compte-rendu de la gestion de l'association l'année passée, et des projets à venir.

3. Rapport financier du Trésorier.

Le trésorier fera un compte-rendu financier de la gestion de l'association l'année

passée, ainsi qu'un point sur la situation actuelle et prévisionnelle.

4. Déclaration d'intérêt général : où en sommes-nous?

S'assurer que Zeste de Savoir est une association d'intérêt général est sur la table depuis quelques années désormais. Cela permettrait d'offrir des réductions d'impôts et de crédibiliser l'association lors de demandes de subventions.

5. Chercher des auteurs et autrices ailleurs.

Devrait-on proposer à des autrices et auteurs de blog d'héberger leur contenu sur Zeste de Savoir? Si oui, comment?

6. Les moyens humains de l'association et ses objectifs réels, *versus* ceux inscrits dans ses statuts. Doit-on continuer dans cette voie?

L'association a eu une saison chargée et pleine d'aventures qui tendent à la rendre légitime par delà son concept initial (mais toujours dans la mission inscrite dans ses statuts) : visites du CNRS, réseau du Café des Sciences (et ce qui va avec : Play Azur Festival, Salon Culture et Jeux Mathématiques, Double • Science...), partenariat Eyrolles, émissions Kandid, etc.

L'association, et plus généralement la communauté Zeste de Savoir, souffre néanmoins de deux déficits :

- un manque d'enthousiasme de la part de la communauté quant à ces nouveaux projets, notamment par rapport aux aventures susmentionnées;
- un manque de moyens humains dans le conseil d'administration pour être à la hauteur de l'ambition dont les aventures susmentionnées témoignent.

On peut suspecter que la communauté s'intéresse surtout au concept initial de Zeste de Savoir, à savoir le « dérivé du Site du Zéro du bon temps »^{5 (page 7)}, rendant ainsi vain tout effort ailleurs.

Il faut avoir une réponse à cette question : Zeste de Savoir (adhérent es et communauté) veut-elle garder le « dérivé du Site du Zéro » comme axe principal (voire exclusif) de développement, ou entendrait-elle soutenir aussi des actions de l'association qui sortent de cela ?

7. Du manque d'implication du Conseil d'Administration, et de l'instauration de réunions périodiques planifiées du Conseil.

Le Conseil d'Administration est trop souvent inactif, malgré le dernier alinéa de l'article 9 de nos statuts. Faut-il le remotiver? Renforcer les liens avec la communauté? Systématiser des réunions périodiques du CA?

8. Statut du serveur Discord non-officiel de Zeste de Savoir.

Le serveur Discord non-officiel est actif, se porte bien, et devient de facto un lieu à part entière de la communauté de Zeste de Savoir. Faut-il l'accepter, l'officialiser, ou même l'embrasser, malgré les limites de la plateformes (d'usage et d'éthique)?

9. Une page qui récapitule toutes les activités de l'association.

Nos activités commencent à se diversifier, ce que le site ne montre pas.

10. Questions diverses.

Ce moment sera réservé pour aborder des points divers hors de l'ordre du jour, ou pour des questions libres au Conseil d'Administration.

11. Fixation du montant des cotisations.

Nous déciderons de conserver ou modifier le montant des cotisations annuelles.

12. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Nous voterons pour le Conseil d'Administration de l'annualité à venir.

Pour disposer du droit de vote, vous devez être à jour de cotisation à la date du 24 juin 2023, en vertu des dispositions de nos statuts.

L'assemblée générale sera immédiatement suivie de la première réunion du Conseil d'Administration nouvellement constitué, qui élira en son sein président e, secrétaire et trésorier ère. Le droit de vote sera restreint aux membres élus, mais la réunion sera publique.

Si vous ne pouvez assister personnellement à l'assemblée générale, vous pouvez vous y faire représenter par un e mandataire. À cet effet, vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration que vous voudrez bien, après l'avoir complété et signé, remettre à votre mandataire et par courriel au secrétaire de l'association. Toutes les procurations doivent, à fins de comptabilisation, être déposées au plus tard le 23 juin 2023. À défaut, elles ne seront pas prises en compte.

Cordialement,

Antoine « entwanne » Rozo Secrétaire Amaury Carrade Président

P.j. Ordre du jour argumenté; formulaire de procuration.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023

Sont portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2023 de l'association Zeste de Savoir les points suivants.

1 Rapport d'activité de l'association

Le président tiendra rapport de l'activité de l'association, en ligne et hors ligne, depuis la précédente assemblée le 8 mai 2022.

Seront notamment mentionnés:

- l'activité éditoriale et technique de la plateforme web de Zeste de Savoir;
- l'émission Twitch Kandid;
- l'adhésion au Café des Sciences et ses conséquences;
- l'édition d'outils de médiation mathématiques;
- la participation, parfois chaotique, à des événements notables (JdLL, Play Azur Festival, Salon Culture et Jeux Mathématiques, festival Double Science...);
- nos liens avec la maison d'édition Eyrolles; et enfin,
- ceux établis avec le CNRS.

2 Rapport moral du Président

Le président exposera son bilan moral de la période écoulée, incluant les rapports avec nos partenaires privés et publics, les projets désirés *versus* aboutis, les difficultés rencontrées, une proposition de projets à venir, ainsi que quelques remerciements.

3 Rapport financier du Trésorier

Le trésorier fera le point sur les finances de l'association, dépenses, recettes, et réserves.

4 Déclaration d'intérêt général : où en sommes-nous?

Ce point a été porté à l'ordre du jour par David « Fumble » Roux.

La question de la déclaration d'intérêt général de l'association se pose depuis plusieurs années déjà — on peut trouver des traces de l'intention dés 2019, et l'assemblée générale du 25 avril 2020 a adopté la poursuite des démarches en ce sens à hauteur de 23 voix pour, aucune contre, aucune blanche.

Pourtant, il semble qu'il n'y a pas de progrès visibles en ce sens. La question se pose donc : où en sommes-nous ? Les efforts sont-ils suffisants pour permettre cette déclaration,

et ainsi pouvoir éditer des reçus fiscaux et augmenter la crédibilité de l'association lors d'éventuelles demandes de subventions?

Pour rappel, les conditions pour qu'une association soit déclarée d'intérêt générale sont les suivantes ¹.

- Un objet social présentant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, ou la défense de l'environnement naturel.
- Une activité non-lucrative.
- Une gestion désintéressée (les dirigeants exercent leur fonction bénévolement et ne reçoivent aucune forme de rémunération excédant les trois quarts du SMIC).
- Un cercle étendu de bénéficiaires.
- Une déclaration annuelle obligatoire :
 - du montant global des dons et versements mentionnés sur les documents (reçus, attestations ou tous autres documents) délivrés aux donateurs perçus au cours de l'année civile précédente qui ont donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal; et
 - du nombre de documents (reçus, attestations ou tous autres documents) délivrés au cours de cette période ou de cet exercice au titre de ces dons.

Il n'y a pas de reconnaissance officielle nécessaire par l'administration : respecter ces conditions suffit à être légitime à émettre des reçus fiscaux. Cependant, c'est un risque : en cas de contrôle fiscal, si l'administration décide que les conditions ne sont pas respectées, l'association est tenue de rembourser toutes les réductions d'impôt impliquées (à hauteur de $66\,\%$ des dons et adhésions dans la limite de $20\,\%$ du revenu imposable de chacun et chacune).

Lorsqu'une association a des doutes sur sa capacité à émettre des reçus fiscaux, elle peut demander une réponse définitive de l'administration fiscale en engageant une procédure de demande de rescrit. C'était l'objectif annoncé par le Conseil d'Administration, mais il n'a — sauf erreur — jamais été mis en pratique à ce jour.

5 Chercher des autrices et auteurs ailleurs

Ce point a été porté à l'ordre du jour par Jean « Melcore » Lapostolle, qu'a rédigé l'argumentaire ci-dessous.

De nombreuses autrices et auteurs de blog ont du contenus intéressant mais se retrouve sur leur blog perso avec une audience limitée. Il serait intéressant pour eux comme pour nous de dédoubler leur contenu, en leur expliquant les avantages qu'elle ou il pourrait bénéficier en faisant ça (SEO², notamment).

Si on décide de mettre cela en place, il faudrait réfléchir à faire cela de manière intelligente, afin de ne pas passer pour un site prédateur de contenu.

¹Articles 200, 238 bis, et 1740 A, du Code général des impôts.

²Abréviation de Search Engine Optimization, il s'agit de l'ensemble des techniques permettant d'être bien placé sur les moteurs de recherche. Concrètement, on parle ici d'un meilleur référencement, et donc d'une plus grande visibilité.

6 Les moyens humains de l'association et ses objectifs réels, *versus* ceux inscrits dans ses statuts

Ce point a été porté à l'ordre du jour par Luciano « sgble » Calamia, Alban « Situphen » Traineau, Jean « Melcore » Lapostolle, et Amaury Carrade.

L'argumentaire ci-dessous a été principalement rédigé par Luciano Calamia, avec des ajouts par Amaury Carrade basés sur les remarques et suggestions de Alban Traineau, Jean Lapostolle, et lui-même.

6.1 Les projets de l'année passée face à nos moyens humains

La saison 2022-2023 n'a pas été avare d'aventures pour Zeste de Savoir! L'association s'est engagée dans certains projets inédits et inhabituels, au moins depuis la crise sanitaire :

- la production d'une émission Twitch³;
- la participation à des évènements non anecdotiques (Journées du Logiciel libre de Lyon, Play Azur Festival, Salon Culture et Jeux Mathématiques, Double Sciences);
- l'adhésion à une association d'envergure, à savoir le Café des Sciences;
- la collaboration avec Eyrolles, pour mettre en avant nos auteurs et nos contenus de qualité livre;
- l'invitation du CNRS pour que Zeste de Savoir (représentée par Amaury, Olive et moi en l'occurrence) visite les laboratoires afin de *teaser* les visites insolites;
- et même une invitation à la retraite de l'équipe MATBIO du LCMCP ⁴, où l'on a eu l'occasion, avec Luciano Calamia, de présenter Zeste de Savoir et de réfléchir aux liens entre ce laboratoire de recherche et la communauté des vulgarisateurs·trices, à commencer par notre association.

Nous pouvons être fiers et fières de l'aura de Zeste de Savoir!

Mentionnons aussi la demande de subvention et les discussions pour passer en association d'intérêt général, ce qui met en exergue une ambition certaine de la part de l'association!

Rétrospectivement, je trouve ça dingue que Zeste de Savoir ait pu accomplir tout ça avec si peu de bras! Car, soyons francs : Amaury, notre président, avait une énorme partie de la charge; il a su les mener à bien en se contentant d'un peu d'aide ponctuelle et occasionnelle, au gré de nos disponibilités. Nous pouvons le féliciter! Tout cela est sûrement trop pour une seule personne, cependant. Cela doit nous amener à certaines questions plus difficiles.

L'association a-t-elle les moyens *humains* pour de pareilles ambitions? Nous constatons un déficit de volontaires et un manque d'intérêt de la part de la communauté pour mener à bien ces projets dans de bonnes conditions (par exemple, staffer des stands et éditorialiser des contenus à produire, proposer des idées).

³Kandid, une émission de vulgarisation en plateau sur Twitch, similaire dans l'esprit — mais avec moins de budget et sans duplex — à l'émission Scope d'Arte. L'émission a été coproduite par Selma Metaane, Luciano Calaimia et Amaury Carrade. Les audiences oscillaient entre 30 et 120 spectateurices.

⁴Équipe Matériaux et Biologie du Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris, rattaché à Sorbonne Université, au CNRS, et au Collège de France; lcmcp.upmc.fr/site/matbio.

Faut-il trouver des moyens pour mobiliser nos volontaires, trouver plus de volontaires, ou faut-il rogner l'ambition de Zeste de Savoir pour se concentrer sur des actions sûres et acquises, comme les efforts sur le développement du site et son éditorial (exclusivement)?

Continuer ainsi nous expose à un risque notable et qu'il ne faudrait surtout pas sousestimer : celui du burn-out associatif. À mobiliser l'énergie et les finances de volontaires dévoués — toujours les mêmes —, le risque que cela s'arrête brutalement est bien réel. Si nous souhaitons que Zeste de Savoir contribue toujours à ces événements, il faudra que l'on se donne les moyens humains (bénévoles) et financiers (défraiements, notamment).

Les pistes de réflexion suivantes ont été mentionnées ça et là, à ce sujet.

- Ne participer à un événement que si nous pouvons trouver au moins autant de bénévoles dédié·es à cet événement que de jours d'événement.
 La notion de bénévole dédié est très importante. Amaury, notre président, a dû gérer le Salon Culture et Jeux Mathématiques et le festival Double Science en même temps et en est sorti épuisé, car devant assurer logistique, présence, et animation, des deux côtés, aussi bien que possible. Une telle position n'est pas tenable.
- Rechercher des subventions de fonctionnement, dédiées au financement de la gestion courante et globale de l'association (défraiements, budget de communication, etc.).

6.2 Le péché originel de Zeste de Savoir

Zeste de Savoir est née dans les conditions que nous savons 5 . Elle s'est donnée une mission plus générale sur le papier, mais semble, de fait, accrochée à son concept initial : celui d'être le « $fork^6$ du bon vieux Site du Zéro », comme on l'aimait.

Beaucoup de membres semblent peut-être vouloir cela, voire défendre cela. Si cet état d'esprit est effectivement celui des membres de Zeste de Savoir, alors les efforts et les axes d'évolutions dont il est question concernant les moyens humains — ainsi que ceux concernant Discord, exposés plus loin — sont caduques, ils n'ont plus d'importance.

Si le péché que je présente est avéré (et je n'ai pas de réponse à cela), alors voici les conséquences que l'on peut attendre.

- Seuls les « anciens » sont attachés à ce *fork*. Les nouveaux se feront alors de plus en plus rares car ils ne percevront pas la valeur que Zeste de Savoir propose de fait. En oui, comment de nouveaux amateur·ices de savoir pourraient-iels être intéressé·es par l'esprit d'un site d'antan qu'iels n'ont jamais connu?
- Zeste de Savoir court le risque de finir à n'être qu'un vieux club d'amis d'Internet piégé dans son entre-soi. D'ailleurs, n'est-ce pas là déjà quelque chose d'observable, parfois?

 $^{^5}$ En 2013, le Site du Zéro, vénérable site d'auto-apprentissage et d'entre-aide en informatique, est devenu OpenClassrooms et a embrassé un tournant plus commercial, au détriment de l'esprit initial. Auparavant, les contenus du Site du Zéro étaient écrits par la communauté et gérés par une équipe éditoriale bénévole. Sans pour autant le remettre en question, cette équipe ne se reconnaissait pas dans le tournant commercial d'OpenClassrooms. Elle a donc démissionné, et a décidé de fonder une association pour perdurer l'esprit d'antan. Cette association, c'est Zeste de Savoir. Vue cette histoire, certains parlent de $fork^6$ du Site du Zéro.

⁶En informatique, un *fork* est un nouveau projet créé à partir d'un projet existant.

— On finira par se lasser du « club » : les membres quitteront peu à peu l'association et/ou la communauté.

Remarquons ce parallèle avec la Bible : le péché originel accompagnait la naissance de Zeste de Savoir, et elle sera aussi cause de sa descente. Je pense que nous pouvons raisonnablement craindre un tel scénario.

6.3 Les questionnements que cela doit impliquer

Tant que la question posée par ce *péché originel* n'est pas franchement résolue, tant qu'une décision claire n'est pas donnée par la communauté (décision qui provoquera scission, on ne peut pas tout avoir), trouve-t-on réellement pertinence à discuter des initiatives dont il a été question autour des moyens humains?

Ainsi que des initiatives pour la saison 2023 - 2024 — car il y en a. On pourrait parler de Double • Science 2024 qui serait fort intéressant pour Zeste de Savoir, mais finalement, est-ce que cela intéresse vraiment notre communauté? La première édition n'a, après tout, pas bien motivé les foules, alors même qu'elle fut une plateforme d'exposition notable pour d'autres associations qui en ont pleinement profité, avec un public très différent et peu exposé aux sciences, cultures, et à la vulgarisation 7 .

Je pense qu'il faudrait trouver une moyen de sonder la communauté. Que veut-elle faire ou non-faire de Zeste de Savoir? Je vois peu d'entrain de la part de la communauté vis-a-vis des projets de la saison (cf. la première partie de cet argumentaire). Les discussions sur le forum sur ces sujets (CNRS, Salon Maths, Double • Science, Kandid) ne débordent pas d'enthousiasme, pas autant que d'autres sujets plus traditionnels et plus proches de l'esprit Zeste de Savoir originel (tel que l'évolution du site web).

Ce n'est pas un mal, que l'on s'entende, mais il faudrait avoir une information sans équivoque pour savoir où aller à l'avenir.

7 Du manque d'implication du Conseil d'Administration, et de l'instauration de réunions périodiques planifiées du Conseil

Ce point a été porté à l'ordre du jour par Jean « Melcore » Lapostolle, et Justin « qwerty » Missaghieh-Poncet.

L'argumentaire ci-dessous a été principalement rédigé par Jean Lapostolle, avec des ajouts par Amaury Carrade basés sur les remarques et suggestions de Justin Missaghieh-Poncet.

Commençons par dire que ce n'est absolument pas un reproche mais un constat. Le Conseil d'Administration (CA) me semble parfois assez inactif. Je pense que la cause de cela vient

 $^{^7}$ Les statistiques de Double • Science menées par enquête tout le long du festival font état de $66\,\%$ de participant·es qui ne consommaient pas spécialement de science ou vulgarisation, qui ne venaient pas au Ground Control — lieu du festival — pour cela, et qui ont apprécié le festival et l'ont trouvé enrichissant. Certes, pourra-t-on contre-argumenter, nous ne pouvions le savoir à l'avance.

du manque de communication en son sein. Pour pallier à cela, il pourrait être intéressant d'organiser des réunions du CA régulièrement sur base de volontariat (je pense à une par mois, ou une tous les deux mois, au minimum)⁸.

Un tel système aurait le bénéfice de mettre au courant des avancés et points bloquants dans les différentes activités de l'association, et permettrait de trouver des solutions plus rapidement.

Justin Missaghieh-Poncet ajoute qu'en plus de réunions régulières du CA, la relation entre le Conseil d'Administration et les membres devrait être approfondie : remonter les éventuels problèmes d'un côté, et publier l'intégralité de ses actions auprès des membres (via un sujet sur le forum?) de l'autre.

8 Statut du serveur Discord *non-officiel* de Zeste de Savoir

Ce point a été porté à l'ordre du jour par Luciano « sgble » Calamia, qui a rédigé l'argumentaire ci-dessous.

Le serveur Discord *non-officiel* (discord.gg/ue5MTKq) est actif et il se porte bien. Si bien qu'il est, de fait, un lieu à part entière de la communauté Zeste de Savoir, avec ses propres codes et sa propre sous-culture dérivés du site. Et cela, alors même qu'il rassemble très peu de membres, d'un point de vue numéraire ⁹!

Aussi constatons-nous, empiriquement, que le serveur est privilégié par certaines jeunes générations, notamment pour lancer des sujets ayant traditionnellement place sur le forum. Cette tendance n'est pas propre à Zeste de Savoir, d'après ce que j'en sais.

Vu les observations présentées, la question se pose fatalement : faut-il rendre ce serveur Discord officiel, voire plus encore : embrasser la plateforme et en faire la promotion active, accepter que le serveur Discord devienne un vivier de notre communauté — et ce même au détriment du site « historique » auquel beaucoup de nos membres nés avant l'an 2000 (j'en fais partie!) sont très attaché?

Il semblerait que Discord puisse être un vecteur intéressant pour intéresser un public plus jeune, déjà coutumier de la plateforme et moins familier des forums « à l'ancienne », donc la question se pose!

Discord reste néanmoins une plateforme fermée et propriétaire, et nous connaissons bien les limites de la messagerie instantanée pour certains types d'échanges, notamment l'entraide. Du moins, beaucoup en ont toujours fait le postulat (dont moi-même).

⁸Un tel système existe à l'AFPy, dont Jean Lapostolle est vice-président.

⁹Le serveur Discord non-officiel comporte 342 membres au 9 juin 2023.

9 Une page récapitulant toutes les activités de l'association

Ce point a été porté à l'ordre du jour par Justin « qwerty » Missaghieh-Poncet, qui a rédigé l'argumentaire ci-dessous.

On fait beaucoup de choses (Twitch, événements physiques, etc.) en plus du site web, et je suis un peu perdu quand je dois présenter l'association à l'extérieur. Le site web zestedesavoir.com pourrait ne pas se limiter à un site de contenu, mais devenir une réelle vitrine des différentes activités de l'association.

10 Questions diverses

Un moment sera réservé pour aborder brièvement tout sujet qui n'aurait pas été ajouté à l'ordre du jour, ou encore pour adresser des questions libres au Conseil d'Administration ou aux membres en général.

11 Fixation du montant des cotisations

Au regard du rapport financier du trésorier, des projets et changements prévus à l'avenir, et de toutes les discussions qui ont eu lieu pendant l'assemblée générale, un éventuel nouveau montant des cotisation sera décidé, puis voté.

Pour référence, le montant des cotisations sur la période 2022 – 2023 était le suivant.

- 25 €, au tarif normal.
- 10 €, au tarif réduit : étudiant·es, précaires, demandeurs·euses d'emploi, ou situations similaires.

Le Conseil d'Administration peut également décider d'offrir une adhésion (adhésion gratuite ou membre d'honneur), à sa discrétion.

Au 9 juin 2023, 545 € ont été collectés par le biais de 21 cotisations. Cette valeur peut évoluer : chaque année, plusieurs personnes renouvellent au dernier moment, juste avant l'assemblée générale. Une mise à jour sera fournie lors de l'assemblée générale.

12 Renouvellement des membres du Conseil d'Administration

Les candidat·es au Conseil d'Administration se déclareront, puis un vote sera effectué. Le vote portera sur l'ensemble des candidat·es déclaré·es, à moins qu'un vote individuel ne soit demandé pour quelque raison que ce soit. Alors, chaque candidat·e sera élu·e individuellement.

Sont éligibles les membres à jour de cotisation, membres de l'association depuis plus de six mois, et majeur·es de seize ans.

Pour référence, les membres du Conseil d'Administration sur la période 2022-2023 furent :

- Timothée « Moté » BARRAL;Luciano « sgble » CALAMIA;
- Amaury Carrade (président);
- Willy «firm1 » KONGUEM MBOUGUEN (trésorier);
- Jean « Melcore » LAPOSTOLLE;
- Justin «qwerty» Missaghieh-Poncet;
- Antoine « entwanne » Rozo (secrétaire);